

ARRETE N° 196

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Madame Anne-Marie CARRETIER, conseiller municipal de la commune de Juvignac, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de la dite commune, le 11 juillet 2009.

Fait à Juvignac, le 6 juillet 2009.

Le Maire




Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 8 juillet 2009
publication
le 8 juillet 2009
et notification
le

